142

de Pelard et Cerrasson de Séneras.

G. 20. 4

Le mercredi trente un Décembre mil huit cent quatre vingt dix
Une heure du matin.

Par devant nous Officier de l'Etat civil, ont comparu :

M. Bruno Marie Pierre de Pelard, propriétaire, demeurant à Pallaud (Indre), né à Orléans (Loiret) le six mars mil huit cent cinquante cinq, fils majeur de Georges Camille Vicomte de Pelard, décédé, et de Aline Catherine Eugénie de Montbel, sa veuve, propriétaire aud. Orléans, présent et autorisant au mariage de son fils.

Et Dlle Antoinette Marthe Marie Cerrasson de Séneras, sans profession, demeurant avec sa mère à Paris, rue Lord Byron N° 13, née au château de Champ de Bataille commune de St Opportune du Bosc (Eure), le vingt quatre octobre mil huit cent cinquante neuf, fille mineure de Raoul Cerrasson de Séneras, décédé, et de Adélaïde Berthier Antoinette Guesnié, sa veuve propriétaire, présente et autorisant au mariage de sa fille.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites devant la porte de notre Mairie et devant celle de la Mairie de Pallaud les dimanches vingt un et vingt huit courant.

Les époux, la mère de l'épouse et la mère interpellée pour nous, nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage devant Me Chagnier, notaire à Paris le trente deux courant.

Aucune opposition au mariage ayant été signifiée, présence deux à leur requisition, nous avons procédé aux publications aux mariages qui avait donné lecture des publications, des actes de naissance des époux, de l'acte de décès du père de l'épouse, de celui du père de l'époux, et du certificat de contrat ami et paraphé ainsi que du livret de l'ordre civil, titre de mariage sur les faits et les devoirs respectifs des époux.

Les antécédents présents ont déclaré prendre en mariage l'un à l'autre Dlle Antoinette Marthe Marie Cerrasson de Séneras, l'autre Me Bruno Marie Pierre de Pelard, en présence de MM. Marie Gabriel de la Vallée de Bauge, propriétaire, âgé de quarante trois ans, demeurant à Arlon (Lorraine), et Arthur François Ernest Comte de la Rochefoucauld, propriétaire, âgé de quarante neuf ans, demeurant rue St Dominique, 78, cousin de l'épouse, Pierre Augustin Grandin de l'Eprevier, propriétaire, âgé de soixante douze ans, demeurant rue St Arnaud, 11 bis, grand oncle de la épouse, Marie Charles René marquis de Maupeou, ancien payeur général en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de soixante six ans, demeurant rue St Lazare, 68, cousin de la épouse.

Après quoi, nous, Félix Henri Porée, adjoint au Maire du dix septième arrondissement de Paris, avons déclaré au nom de la loi que les contractants sont unis par le mariage, nous avons rédigé la présente pour constater cet acte et en avons donné lecture aux parties.

Les époux, leurs mères et les témoins ont signé avec nous.

de Pelard A. M. M. Cerrasson de Séneras de Montbel Dlle de Pelard

Bruno de Pelard

Vte de la Vallée de Bauge

C. Arthur de la Rochefoucauld

A. Grandin de l'Eprevier

Mis de Maupeou

H. Porée